

COPIE

Af RA
MVT/RWA
GD/sas

Genève ,le 20 Novembre 1972

Monsieur le Ministre
de la Coopération Internationale
Kigali
Rwanda

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 6 octobre 1972 par laquelle vous nous faites connaître le souhait du Gouvernement rwandais d'accueillir une équipe multinationale de volontaires pour travailler dans les programmes en faveur de la jeunesse.

J'ai pris également bonne note de votre proposition invitant un représentant de l'ISVS au Rwanda afin de discuter les modalités de la coopération entre votre pays et notre organisation.

Je suis au regret de vous informer que l'ISVS n'est pas actuellement en mesure d'envoyer un membre de son personnel en mission au Rwanda. Cependant, étant donné l'importance que nous attachons à la satisfaction de cette demande, je me propose de confier la tâche d'étudier le projet en question à des représentants de deux gouvernements membres de l'ISVS, la Suisse et la République Fédérale d'Allemagne. La phase finale des négociations portant sur les modalités de la mise en place de l'équipe de volontaires et l'éventuelle signature d'un accord de coopération entre le Rwanda et l'ISVS pourront avoir lieu plus tard en présence d'un responsable de l'ISVS.

Les deux personnes qui effectueront cette mission pour le compte de l'ISVS avec l'accord de leurs gouvernements respectifs sont: M. Jean-Louis Grossen, Directeur du Programme Suisse des Assistants Techniques et M. von Bismarck, Délégué au Rwanda du Service de Volontaires Allemands. M. Grossen arrivera à Kigali le 1^{er} décembre et, conjointement avec M. von Bismarck, entreprendra de notre part les discussions avec les Services compétents de votre Ministère ainsi qu'avec le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Leur but sera de discuter avec les autorités rwandaises les détails du projet d'équipe multinationale de volontaires, y compris les descriptions de projet et de postes, les structures d'accueil et les dates proposées pour la mise sur pied de l'équipe. Je vous saurais gré de les accueillir et de leur faciliter le travail. La date précise d'arrivée de M. Grossen vous sera communiquée ultérieurement.

Dès que nous aurons pris connaissance du rapport établi par ces deux envoyés, nous nous mettrons en contact avec vous pour la phase finale des négociations. Je vous remercie par avance de votre coopération et de l'accueil que vous voudrez bien réserver à ces représentants de l'ISVS.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération. (Sé) Johannes Reinhold, Secrétaire Général Adjoint

cl J.S. 4.2

- NOTE A MONSIEUR LE SECRETAIRE D'ETAT -

Nous sommes concerné par les recommandations n°2 et n°5.

Pour le n°2, le Directeur Général NGARUKIYI-NTWALI dit qu'il n'est pas opportun d'organiser des soirées payantes qui recueilliraient de trop maigres ressources. Au lieu de nous ridiculiser devant les riches, le Directeur conseille que le Département responsable organise des conférences non payantes traitant des activités de l'OUA.

Pour le n°5, le Minicoop a envoyé à l'OUA une note verbale pour dire que le Rwanda n'a pas de crédits pour envoyer une troupe culturelle à Addis-Abeba.

Quant aux artistes dessinateurs, le Directeur Général m'a dit que le Minicoop a transmis le dossier par formalité mais qu'il n'espérait pas trouver un Rwandais qui concurrence des artistes africains de renommée internationale. Il faut, dit-il, classer le dossier.-

06.01.1973.-

DIRECTION - JEUNESSE.-

V.P.T.
Même avis.

STRONG

Direction Jeunesse
pour Compétence

B.



Ministère de la Coopération
Internationale

A traiter par Sports
Date entrée: 4.12.72
N° Classement: 0935/28.4.6

Réf. N° :
Annexe :
Objet :

- Monsieur le Ministre de l'Information et du Tourisme
- Monsieur le Ministre des Postes, Télécommunications et Transports
- Monsieur le Ministre de la Famille et du Développement Communautaire
- Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
- - Monsieur le Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports

KIGALI

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour complément, copie de la note PUB. 30/2/1/1070-72 du 26 octobre 1972 m'envoyée par le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine au sujet de la célébration du Dixième Anniversaire de l'O.U.A.

Le Ministre de la Coopération
Internationale
ANG. MUYIZANA.

Envie pour information à:
- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à KIGALI.

COPIE

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Secretariat
P.O. Box 3243

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE
Secretariat
B.P. 3243

Dixième Anniversaire à des fins commerciales. Dans de
tels cas, les Etats membres doivent verser une somme
de versement en pourcentage calculable de leurs revenus à un
organisme désigné par le Gouvernement de l'Etat membre,

PUB. 30/2/1/1070-72

organismes qui permettent d'utiliser ledit argent au profit de
Le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine

présente ses compliments aux Ministères des Affaires étrangères/
extérieures de tous les Etats membres et a l'honneur de citer
ci-dessous les recommandations du Comité des Programmes de la
Célébration du Dixième Anniversaire de l'OUA, au sujet des
activités devant être entreprises à l'échelon national par chaque
Etat membre:

*Credits ?
Rép. négatif*

1. Déclaration d'une "Semaine de l'Organisation de l'Unité
Africaine" commençant le 25 mai ou à proximité de cette
date. A cet égard, il convient de noter que le Comité des
Programmes a adopté, pour cette occasion, le thème:
"LIBERTE DANS L'UNITE". En conséquence, toutes les publica-
tions et tous les insignes se rapportant au Dixième
Anniversaire doivent reproduire ce thème.

Budget ?

2. Le Comité des Programmes recommande à chaque Etat membre
de créer un "Comité National" composé de personnalités
importantes et chargé d'organiser, à l'échelon national,
des activités telles que des conférences, des danses, etc.....,
et ce, pendant la Semaine de l'OUA. Ces activités devraient
tendre, dans la mesure du possible, à recueillir des fonds
pour la lutte de libération en Afrique.

3. Chaque Etat membre doit entreprendre la publicité du Dixième
Anniversaire de l'OUA par l'intermédiaire de ses propres
moyens d'information (Presse, Radio et Télévision). A cet
égard, il est proposé que les Etats membres exercent, par
tous les moyens qu'ils jugeraient appropriés, un contrôle
sur les agences de publicité qui pourraient utiliser le



Ministère de la Coopération Internationale

A Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Énergie

à KIGALI

Réf. N° :
Annexe :
Objet :

A traiter par	<i>sports</i>
Date entrée :	<i>1.12.72</i>
N° Classement :	<i>0929/72 S. 4.6</i>

*Avertir les artistes amateurs
Viv. Spécial minist. publics.*

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à ma lettre n° 3918/G329.1.02/AP/JNS du 6 octobre 1972 relative au concours pour le dessin des timbres et affiches commémoratifs du Dixième Anniversaire de l'Organisation de l'Unité Africaine, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les prix que le Comité des Programmes a fixé pour les gagnants du concours.

Premier prix	US	\$	2.000
Deuxième prix	US	\$	1.000
Troisième prix	US	\$	500.

Je voudrais également attirer votre bonne attention sur le délai imparti pour la soumission des projets des artistes et vous demander de vouloir bien se fournir, pour transmission, des éléments de réponse qui vous seraient déjà parvenus.

Le Ministre de la Coopération Internationale
Aug. MUYANESA.

COPIE pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Postes, Télécommunications et Transports à KIGALI.
- Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale à KIGALI.
- Monsieur le Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports à KIGALI.



20 octobre 72.

SECRETARIAT D'ÉTAT À LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS

Suivie de près et me tenu informé
Note au Ministre,

1. Le Général NZEYIMANA Ysidore m'a dit qu'après avoir contacté le Minicoop, celui-ci a envoyé une Note Verbale au Secrétariat Général de l'OVA pour plus d'éclaircissement (voir annexe).
2. Il m'a dit également que l'expérience prouve qu'aucun artiste ne s'y intéressera aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'offres de prix à décerner aux artistes gagnants.
3. La note verbale demande des précisions quant à ces prix.
4. Le Ministère comme le Minicoop estime qu'il faut attendre la réponse de l'OVA avant de lancer le Communiqué.

[Signature]

Kigali, le

N°

3950/C329.1.02/AD/JHS

Sports
13/10/72
nt: 0777/7.5.419

- Saisie de près ce dossier
- Avertir les artistes et leur donner le thème retenu: Liberté dans l'Unité,, Les inviter à présenter leurs projets accompagnés d'un échantillon des affiches choisies et dessinées, ce pour le 01 novembre au plus tard

voir Mini Habics et Minicoop.
17/10/72.

Le Ministère de la Coopération Internationale a l'honneur d'accuser réception de sa note n° 2/1/857 du 15 septembre 1972 adressée aux Missions Etrangères/Extérieures des Etats membres au sujet de la participation au concours commémoratif du 10ème Anniversaire de l'Organisation de l'Unité Africaine.

A cet effet, le Ministère voudrait demander au Gouvernement de bien vouloir lui communiquer les prix qui seraient attribués aux lauréats du concours afin qu'il puisse en informer

les intéressés.

Compte tenu du délai imparti pour la soumission des projets des artistes, le Ministère saurait gré au Secrétaire Général de l'Organisation de bien vouloir lui signaler la réponse en temps utile.

Le Ministère de la Coopération Internationale saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 11 Octobre 1972

SECRETARIAT GENERAL DE L'ORGANISATION
DE L'UNITE AFRICAINE
A ADDIS-ABEBA

C.P.I. à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
 - Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie
 - ✓ → Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
- ! à KIGALI.
!



Ministère de la Coopération
Internationale

Réf. N° :
Annexe :
Objet :

A traiter par	<i>Sports</i>
Date entrée :	<i>le 9/10/72</i>
N° Classement :	<i>0784/354.19</i>

A Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Energie
à
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour compétence, copie de la note n° PUB 30/2/1/857 du 15 septembre 1972 par laquelle le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine demande aux Gouvernements des Etats membres de l'Organisation à inviter les artistes peintres de leurs pays respectifs à proposer une série de dessins devant illustrer les affiches commémoratives du 10ème Anniversaire de l'Organisation de l'Unité Africaine.

A cet effet, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer d'urgence les éléments de réponses à transmettre au Secrétariat Général de ladite Organisation.

Compte tenu du délai imparti pour la soumission des projets des artistes, il conviendrait de faire à temps un communiqué à ce sujet.

Le Ministre de la Coopération
Internationale
Aug. NUNYANEZA.

Le Secrétaire Général
GAKIRE Jean

COPIE pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à KIGALI.
- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale à KIGALI.
- ✓ → Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports à KIGALI.

/COPIE/

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Secrétariat
BP. Box 3243

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE
Secrétariat
BP. 3243

Addis Ababa

Le Secrétariat Général de l'OUA présente ses compliments aux Ministères des Affaires Etrangères/Extérieures des Etats membres et a l'honneur de les prier de bien vouloir inviter les artistes peintres de leurs pays respectifs à proposer une série de dessins devant illustrer les affiches commémoratives du Dixième Anniversaire de l'OUA. Le thème retenu pour ces affiches est "Liberté dans l'Unité".

Le Secrétariat Général de l'OUA saurait gré aux Ministères des Affaires Etrangères/Extérieures des Etats membres des dispositions qu'ils pourraient prendre pour faire parvenir les projets de leurs artistes au Secrétariat Général de l'OUA à leur plus prompt convenance, et au plus tard le 15 novembre 1972.

Le Secrétariat Général de l'OUA saisit cette occasion pour renouveler aux Ministères des Affaires Etrangères/Extérieures des Etats membres, les assurances de sa haute considération.

Addis-Abéba, le 15 Septembre 1972